

Laboratoires de mathématiques

APPLICATION DU GRENELLE POUR DÉTRUIRE LES STATUTS

Les laboratoires de mathématiques entrent dans le plan Maths-Français. Le ministre a décidé d'amplifier ce dispositif et il indique que « des indicateurs de suivi des plans français et mathématiques seront demandés aux académies au cours du premier trimestre 2021-2022 et leur analyse fera l'objet d'un échange au moment du dialogue stratégique de gestion et de performance des académies avec le ministère. » Il souhaite étendre le dispositif à 150 laboratoires par an en collège dans les deux prochaines années, puis à 600 à l'horizon 2023.

Dans le cadre de la réforme du Lycée, les laboratoires contribuent à « l'innovation pédagogique au cœur des enseignements, notamment pour les options mathématiques complémentaires et expertes ». « Des lettres de mission pour les professeurs coordonnateurs des laboratoires » seront rédigées.

LA CRÉATION D'UN LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES CONTRE LA VOLONTÉ DES PERSONNELS, C'EST POSSIBLE !

Il se peut que dans un collège par exemple, 2 professeurs sur six soient volontaires pour animer un laboratoire de mathématiques. Cela peut faire aussi suite à « l'évaluation » d'un établissement. Les collègues envoient un dossier. Ce dossier retient l'attention des inspecteurs qui décident de la création de ce laboratoire. Etant donné que 4 collègues ne sont pas volontaires, cela semble donc impossible à mettre en place, et pourtant... Une fois que ce laboratoire de mathématiques est inscrit dans le projet d'établissement, il devient impossible à tous ! Voilà donc comment arriver rapidement à 600 laboratoires de mathématiques en collège.

LA REMISE EN CAUSE DE LA FORMATION ET DE FORMATEURS « LOW-COST »

Reprenons l'exemple précédent, les collègues y participant pensent seulement échanger... et bien non, car cela entre dans le cadre des formations dites en « constellation ». Le ministre entend donc imposer à tous les PE (professeurs des écoles) au moins deux années sur six de formation en « constellation » (une fois en français, une fois en mathématiques sur six ans) pour une durée annuelle de 30H (contre 18H normalement prévues pour la formation dans les obligations réglementaires de service des PE). Il entend à travers ce plan engager « la transformation de la formation continue » pour aller vers « la fixation et l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (...) Il s'agit d'assurer le geste professionnel des professeurs (...) et la chaîne de pilotage, du recteur aux professeurs. »

D'un seul coup ces collègues se retrouvent formateurs pour les collègues du primaire, mais aussi pour les collègues contractuels de mathématiques.

Quant à la rémunération, prenons un exemple dans l'académie de Bordeaux, où un laboratoire de mathématiques est « fourni » avec 36 HSE et 0,25 IMP pour le coordonnateur du labo. Si six collègues se portent volontaires, ils se partageront 6 HSE chacun. Pour l'instant, ce n'est que pour la formation entre pairs. Le ministre a donc inventé des formateurs « low-cost » et peut-être qu'ils deviendront aussi les professeurs-inspecteurs « low-cost » du Grenelle...

LE MANAGEMENT ENTRE PAIRS, VERS LES PROFESSEURS-INSPECTEURS

Rappelons que le ministre prévoit que l'évaluation des enseignants se fasse par des pairs (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, enseignants désignés par lettre de mission...) tout en recentrant les missions des inspecteurs sur le « pilotage », c'est-à-dire le suivi des contre-réformes ministérielles. Puisque ces pairs ont été choisis par les inspecteurs, ils pourront donc inspecter leur collègues du collège et les soumettre aux directives ministérielles. Ils deviendront donc les professeurs-inspecteurs du Grenelle. De plus, avec la fusion des inspecteurs du premier et du second degré, ils pourront aussi inspecter les professeurs des écoles. Voici comment une idée qui est à la base exclusivement pédagogique peut être utilisée contre les statuts par le ministère.

Dans le même temps, le ministère ne répond pas aux revendications. La réforme du lycée a supprimé de nombreux postes en mathématiques. La discipline est devenue optionnelle au lycée général, les classes sont toujours surchargées, et on nous impose dorénavant deux heures supplémentaires. De plus, tous les postes aux concours de mathématiques ne sont pas pourvus...



Le SNFOLC continue ses interventions à tous les niveaux pour faire échec aux contre-réformes du « Grenelle », dont le plan français et mathématiques est un élément important dans la destruction des statuts. Elle invite les personnels à se réunir pour discuter des revendications et des moyens de les faire aboutir.